

# Vers une gestion intégrée de l'eau dans les Laurentides



Mémoire du  
Conseil régional de l'environnement des Laurentides  
(CRELA)

présenté à la  
**Commission sur la gestion de l'eau au Québec**  
du  
Bureau d'audiences publiques de l'environnement du Québec (BAPE)

17 novembre 1999

## PRÉAMBULE

J'aimerais d'abord, au nom des membres du CRELA et de son conseil d'administration, remercier le président M. André Beauchamp et les commissaires M. Camille Genest et Mme Gisèle Gallichan, de nous donner la possibilité d'aborder des questions qui sont d'une grande importance dans la région des Laurentides. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger l'environnement et de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il compte plus d'une de soixante-quinze membres dont une vingtaine d'associations de lacs et de rivières.

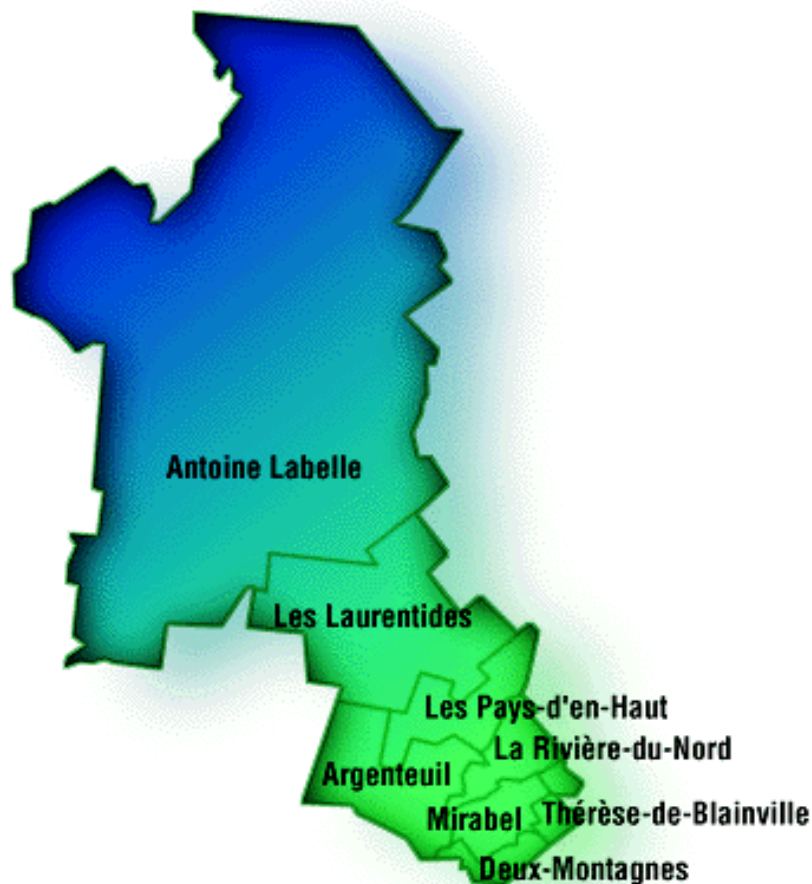
Le CRELA intervient dans des dossiers locaux, régionaux et provinciaux afin d'assurer un développement économique et social viable pour la région des Laurentides. De façon globale, le CRELA exerce une vigilance environnementale et fait les représentations qui s'imposent. Il réalise des recherches et offre l'expertise nécessaire au développement durable de la région. Il consulte le milieu, cerne les priorités régionales, et développe avec ses membres en particulier, des solutions concrètes aux problématiques identifiées.

Depuis 1997, la question de l'eau est l'une des priorités stratégiques du CRELA. La vigilance qu'il exerce dans le secteur de l'eau prend diverses formes selon la problématique existante. Ses activités de représentation et d'intervention se sont concentrées notamment autour du Symposium sur la gestion de l'eau et des consultations sur le processus de classification des rivières, de même que sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et plans d'eau québécois (Comité Boucher). Le CRELA a également participé au «*Mémoire collectif sur la gestion des eaux souterraines et de surface sur le territoire des Laurentides*» du Conseil régional de développement des Laurentides (CRDL).

Ses diverses activités d'encadrement et de soutien technique ont aidé nombreux citoyens et associations pris avec des problèmes de pollution de l'eau, de pollution sonore sur les plans d'eau et de projets de développement riverain. Ses activités d'information, de sensibilisation et d'éducation ont mené à l'organisation de conférences sur notamment «*L'impact des moteurs deux-temps sur la santé des plans d'eau*», «*La réalisation d'un profil hydrique laurentien*» et «*Les droits et responsabilités des riverains*».

Au printemps dernier, le CRELA a élaboré un outil méthodologique pour estimer l'intégrité des écosystèmes lacustres des Laurentides (Grondin 1999). Cet outil a pour objectif d'établir des profils temporels afin d'observer l'évolution depuis 1970 à nos jours des pratiques socio-économiques concernant la gestion des ressources lacustres. L'acquisition de connaissances et la sensibilisation des principaux acteurs des Laurentides sur l'état de cette ressource permettront d'inciter les multiples conservateurs, utilisateurs et gestionnaires à envisager des pratiques plus viables de conservation, de protection et de mise en valeur des écosystèmes lacustres.

## LA RÉGION DES LAURENTIDES ET SES HUIT MRC





**Bibliographie ..... 35**

## RÉSUMÉ

L'incapacité des pouvoirs publics à gérer de façon durable et intégrée la ressource hydrique, l'absence d'une politique globale et d'un cadre de gestion adéquat ainsi que le manque de sensibilisation auprès de la population, font en sorte que la situation dans le secteur de l'eau au Québec s'envenime et s'aggrave. L'élaboration d'une future politique de l'eau s'avère donc urgente. Sans l'établissement d'un système de valorisation monétaire de la ressource hydrique, il est illusoire de vouloir implanter une politique efficace de l'eau au Québec. Le succès d'une véritable politique repose sur l'adoption de modes de financement novateurs rendant ainsi incontournable l'application des principes pollueurs-payeurs et utilisateurs-payeurs à tous les usages.

L'approche écosystémique doit être la pierre d'assise des fondements de cette future politique. L'adoption de principes directeurs devrait s'amorcer par l'acquisition d'une connaissance suffisante, la valorisation de la ressource ainsi que la planification de sa vocation et l'affectation de ses usages. Pour ce faire, la démarche envisagée entérine le type de gestion intégrée par bassin versant. Le modèle de gestion proposé par le CRELA se fonde sur une concertation des responsabilités partagées entre les divers paliers de gouvernements et le milieu. Des mécanismes de monitoring et de contrôle de l'intégrité de la ressource sont indispensables à une gestion réaliste et durable.

Le manque de connaissances concernant la qualité et la quantité de l'eau est indiscutable. Les profils décrivant l'intégrité des écosystèmes aquatiques et de la ressource hydrique sont méconnus et inaccessibles ; la connaissance nécessaire à l'élaboration de ces profils est éparpillée et parcellaire. On ne connaît pas l'impact des divers usages sur l'accessibilité et la qualité de la ressource eau.

Les bilans de consommation de l'eau au Québec doivent être précisés car on ne peut se contenter de bilans globaux qui n'intègrent pas les «emprunts» effectués dans les réserves naturelles d'eau. Tous les usages, qu'ils soient à des fins énergétiques, industriels, minier, bioalimentaire ou récré-touristiques, doivent être analysés. Il faut déterminer lesquels raccourcissent le cycle naturel de l'eau (tels par exemple les activités d'irrigation et hydroélectriques), lesquels altèrent l'eau la rendant ainsi impropre pour les autres usages. Un exercice de planification, d'affectation et de priorisation de tous les usages s'impose.

Les objectifs généraux relatifs à l'eau du document de consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec (Québec 1999b) proposent de mettre en valeur la ressource au plan social et économique. Avant d'être en mesure de la mettre en valeur, il faut d'abord faire des inventaires qualitatif et quantitatif de la ressource et ensuite lui donner les valeurs appropriées. Dans un souci d'améliorer sa gestion, de fortifier la qualité de ses services et de limiter ses coûts d'épuration, le Québec doit aller au-delà des mots en surnommant l'une de ses richesses les plus précieuses : «l'or bleue». Donner une valeur réelle à la ressource hydrique constitue un pré-requis fondamental afin 1) d'établir les coûts et les bénéfices spécifiques à chaque usage; 2) d'accroître rapidement la sensibilisation des usagers en leur fournissant des signaux de consommation et de prix; 3) de générer les moyens financiers pour conserver, mettre en valeur, gérer et contrôler cette ressource à long terme.

## INTRODUCTION

La région des Laurentides se divise en trois zones distinctes. La partie nord et ouest du territoire s'étend sur le Bouclier canadien avec ses grands espaces riches en ressources forestières et hydriques et ses vocations de tourisme d'aventure, de chasse et de pêche. Elle connaît un développement touristique moins lourd qu'ailleurs dans la région en raison notamment «de leur éloignement, de leur localisation en dehors des axes majeurs de développement et du sous-développement de leur réseau routier» (CDL 1995).

La partie centre du territoire, dont le cœur gravite autour de la région du Mont-Tremblant, a encouragé l'implantation massive de la villégiature et d'équipements récréo-touristiques. Le nombre de visiteurs y est très important.

Les parties sud et sud-ouest de ce territoire, sises dans les Basses-Terres du St-Laurent, constituent un espace agricole de premier choix. Cependant, dans la partie sud la fonction agricole est rapidement remplacée par les développements urbain et industriel. Les réserves en eaux souterraines sont grandement sollicitées.

L'économie régionale des zones du centre et du nord des Laurentides étant en grande partie fondée sur l'exploitation de son potentiel récréotouristique, l'intégrité et la mise en valeur de ses ressources naturelles et de son patrimoine se situent donc au cœur des préoccupations régionales. La déclaration commune sur les paysages québécois (SEGPQ 1995) souligne que «les paysages naturels et construits constituent une ressource d'intérêt collectif qui contribuent à la qualité de vie, au sentiment d'appartenance à un lieu et au développement culturel en évolution».

La région des Laurentides est un terroir où regorgent plus de 10 000 lacs et rivières (Bergeron 1974). L'eau, cette richesse vitale souvent sous-estimée, fait partie intégrante du tissu social laurentien. Les activités socio-économiques, qu'elles soient à des fins d'approvisionnement ou à des fins récréatives, reposent sur l'accessibilité et la qualité des plans d'eau. La région des Laurentides est reconnue comme étant l'une des régions touristiques les plus importantes du Québec. Les vocations régionales telles le récréotourisme, la villégiature, l'agroalimentaire et la commercialisation de l'eau dépendent de la qualité des ressources hydriques mais, ces activités sont également susceptibles d'en altérer leur intégrité (CCREL 1993); (CDL 1995); (INRS-Eau 1997).

Dans les Laurentides, les problèmes majeurs relatifs à la ressource eau sont de quatre niveaux :

- ◆ Physique : détérioration de l'intégrité de la ressource
- ◆ Social : conflits d'usages
- ◆ Administratif : morcellement et chevauchement des juridictions
- ◆ Économique : manque de ressources humaines et financières

Le présent mémoire voue son attention aux problématiques touchant particulièrement les eaux de surface et les eaux souterraines et propose des solutions pour régler ou amenuiser les problèmes régionaux. Il est à noter que ses propositions reposent sur des principes de développement durable et par conséquent, elles concilient l'économie récréative dans les Laurentides à la protection de l'intégrité de sa ressource hydrique. En ce sens, le présent mémoire met à jour le portrait régional déposé aux consultations publiques par la direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec.

Malgré l'importance stratégique de certaines questions, le CRELA n'aborde pas dans ce présent mémoire les aspects touchant aux infrastructures municipales et à l'exportation de l'eau. Toutefois, certains de nos membres y consacrent leur attention.

Parmi toutes les propositions et les recommandations de la population québécoise en matière de gestion de l'eau, le CRELA est d'avis que le Québec doit d'abord inévitablement donner une valeur à sa ressource hydrique et que le gouvernement doit déterminer les coûts réels, incluant les externalités, lesquels évaluent les coûts et les bénéfices de l'ensemble des activités reliées à cette ressource renouvelable.

Dans son élaboration d'une future politique québécoise de l'eau, le gouvernement doit également tenir compte des caractéristiques régionales. Dans ce contexte, la région des Laurentides pourrait, avec ses réserves inestimables en eaux de surface et souterraines et ses vocations récréo-touristiques et de villégiature, servir de modèle de gestion intégrée de l'eau, particulièrement sur les aspects touchant au maintien de l'intégrité des plans d'eau et à la résolution de conflits d'usage.

## 1. LES EAUX DE SURFACE

Cette section décrit les quatre types de problèmes rencontrés dans les Laurentides. La gestion intégrée des eaux de surface représente un défi écologique et un enjeu économique majeurs pour la région. La dégradation des milieux physiques et humains découlant de l'absence d'une gestion viable va se répercuter sur l'économie régionale à long terme.

### 1.1. La détérioration de l'intégrité des écosystèmes dulçaquicoles<sup>1</sup>

#### 1.1.1. Contexte régional

Sans compter les importants rejets toxiques et cancérigènes des moteurs deux-temps des embarcations ou les rejets d'eaux usées non traitées, l'altération de la qualité de l'eau résulte aujourd'hui moins souvent d'un déversement d'un polluant dans un cours d'eau mais plutôt d'une pollution diffuse apportée par les eaux de ruissellement provenant de son bassin de drainage ou par les zones de résurgence d'eaux souterraines contaminées. Cette pollution diffuse interpelle directement les diverses activités pratiquées sur le territoire telles l'épandage de pesticides, de fumiers, d'engrais, de sels déglaçant et le relargage, jusqu'à 80%, des teneurs en nitrates et en phosphates provenant des installations septiques. De plus, la construction de barrage, la destruction de milieux humides, la dégradation de l'encadrement forestier et des rives, le remblayage, les travaux de dérivation, le pompage de la nappe phréatique modifient considérablement le drainage naturel, ce qui altère la santé des écosystèmes aquatiques et par conséquent hypothèque la survie des espèces animales et végétales qui en dépendent.

De plus, de nouvelles formes de pollution apparaissent constamment avec le développement de nouvelles technologies et viennent ainsi s'ajouter à la liste déjà très longues de formes «classiques» de pollution. Dans ce contexte général, les actions entreprises pour surveiller l'état de santé des cours d'eau de la région ne doivent plus s'arrêter uniquement à mesurer certains paramètres traditionnels de l'eau tels les teneurs en coliformes fécaux ou en oxygène dissous, mais doivent intégrer systématiquement une analyse plus poussée de divers paramètres écologiques et socio-économiques.

Le problème le plus criant dans la région n'est pas l'acidification des lacs ou la

---

<sup>1</sup> Dulçaquicoles : relatifs aux eaux douces

problématique de contamination par le mercure comme le dénote le portrait régional de l'eau dans les Laurentides (Québec 1999a) mais, plutôt l'eutrophisation (voir définition ci-dessous) accélérée de nombreux lacs. Les analyses nécessaires pour évaluer le degré d'eutrophisation d'un lac s'avèrent onéreuses pour les associations et les actions à poser pour freiner ce problème ne vont pas toujours pas le même sens que les priorités de développement des promoteurs ou des élus municipaux.

L'eutrophisation est un processus naturel de vieillissement qui se déroule sur des milliers d'années. Les eaux de ruissellement du bassin de drainage environnant apportent au lac un mélange de matière organique (feuilles mortes, sable, humus, plantes, branches) qui enrichit et fertilise la colonne d'eau et influence ainsi les processus biogéochimiques dont notamment le bilan en oxygène dissous; ce qui a pour incidence finale d'augmenter lentement la quantité de sédiments dans le lac. Ainsi, avec le temps, le lac se métamorphose en un milieu humide.

Or, de nombreux lacs montrent des signes inquiétants de vieillissement prématuré : explosion d'algues, bilan en oxygène déficient, prolifération de macrophytes, couche sédimentaire vaseuse dans les eaux profondes, diminution de la richesse ichtyologique, eau trouble chargée en matière organique. Tous ces symptômes résultent d'un apport trop grand de nutriments, en particulier de phosphates, apport qui dépasse largement le seuil de réceptivité et de rétention de l'écosystème aquatique.

### *1.1.2. Cas d'eutrophisation dans les Laurentides : Grand Lac Nominique*

Le Grand Lac Nominique est le réservoir d'eau potable du village de Lac-Nominique sis dans la MRC d'Antoine-Labelle. Malgré sa situation géographique septentrionale éloignée des zones urbanisées, ce lac d'une superficie de 22 km<sup>2</sup>, subit dans ses grandes baies peu profondes des explosions d'algues vertes («blooms d'algues») lesquelles envahissent les plages. La sur-croissance des plantes aquatiques peut rendre non seulement l'eau impropre à la consommation mais altère également le fragile équilibre nécessaire à la survie de nombreuses espèces aquatiques en diminuant considérablement les teneurs en oxygène dans la colonne d'eau. Le lac vieillit trop vite. Les eaux de ruissellement chargées en fertilisants, phosphates, nitrates et détritiques de toute sorte, sont en autres divers agents qui accélèrent la croissance des algues. Ces agents proviennent notamment des activités présentes sur les 400 km<sup>2</sup> du bassin de drainage du lac.

Or, les principales vocations de cette région, située à proximité de la région du Mont-Tremblant, s'avèrent la villégiature et le tourisme. L'épandage de pesticides sur les terrains de golfs et les pelouses des riverains, les eaux usées chargées encore de phosphates et de nitrates provenant des résidences, des auberges, des restaurants et des terrains de camping, le déboisement des rives et de l'encadrement forestier, la circulation des embarcations motorisées dans les zones peu profondes (favorisant ainsi la reproduction de macrophytes indésirables par repiquage de tiges coupées par les hélices) sont toutes des activités susceptibles d'engendrer des déséquilibres importants dans l'écosystème du Grand Lac Nominique.

Bien qu'une étude complète sur ce sujet n'a pas été encore réalisée à ce jour, il est clair que le Grand Lac Nominique n'est pas le seul cas dans les Laurentides. Déjà en 1978, les résultats d'une étude menée par le ministère des Richesses naturelles sur plusieurs lacs sis dans le bassin versant de la rivière du Nord qualifiaient le Lac Écho (région de Ste-Adèle) et le Lac des Sables (Ste-Agathe) comme étant des milieux eutrophes avec une eau désoxygénée en profondeur et fortement chargée en éléments nutritifs (Québec 1978). De plus, les lacs Manitou, St-Joseph et Ste-Marie ont été identifiés comme des milieux sensibles à une eutrophisation accélérée.

Pour démontrer que le Grand Lac Nominique subit une eutrophisation accélérée, l'association du lac devrait déboursier un peu plus 25 000\$ pour défrayer les coûts des analyses scientifiques nécessaires qui identifieront précisément les sources. Cette somme est évidemment beaucoup trop onéreuse pour l'association et la municipalité ne veut pas pour le moment participer à cet exercice. Pourtant, les indices d'eutrophisation sont assez sérieux pour que la municipalité adopte le principe de précaution. Il serait même souhaitable qu'à l'avenir toutes les MRC incluent ce principe parmi les normes minimales du document complémentaire de leur schéma d'aménagement. Au même titre qu'une MRC juge normale et nécessaire d'émettre des directives encadrant le développement et les usages en milieu urbain, cette dernière doit également, en présence d'un certain nombre de symptômes scientifiques, édicter des mesures qui ralentiront le vieillissement prématuré des plans d'eau et atténueront les effets économiques sur le tourisme et la villégiature inhérents à ce type de détérioration.

### *1.1.3. L'approche écosystémique comme solution possible*

L'approche écosystémique «se base sur l'examen des interactions entre l'eau, la biocénose, l'atmosphère, le bassin versant et les populations humaines» (Barica 1993). Ce type d'approche intègre et concilie de façon équitable les préoccupations

sociales, économiques et écologiques. Elle prend en compte la pression des activités anthropiques sur les écosystèmes aquatiques et ajuste en conséquence ses principes de gestion et d'aménagement en fonction des effets délétères possibles. L'approche écosystémique nécessite évidemment dans un premier temps, une connaissance approfondie de la ressource hydrique sur un territoire donné. Cette connaissance doit notamment se traduire par des inventaires sur l'état de santé des écosystèmes aquatiques et sur les types d'usages et d'activités présentes autour du bassin de drainage des plans d'eau. Il faut également trouver les outils et les moyens pour évaluer la capacité support de ces milieux et estimer les effets cumulatifs potentiels des diverses activités existantes. Or, à ce jour, la connaissance nécessaire dans les Laurentides est insuffisante et éparpillée.

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a développé récemment un outil permettant d'évaluer le degré d'intégrité des écosystèmes lacustres. La notion d'intégrité permet d'estimer l'état de santé des écosystèmes dans son ensemble. En effet, par le biais d'indicateurs rigoureux et représentatifs, cet outil de travail tente, en fonction des divers usages présents sur le territoire lacustre, de dresser un premier portrait non seulement de la qualité de l'eau d'un lac mais également de la qualité de son écosystème et de la qualité du paysage qui l'entoure (Grondin 1999).

Cet outil s'inspire des importants travaux menés dans les années 80 par le *Programme des lacs* du ministère de l'Environnement du Québec, lequel a permis de poser des diagnostics environnementaux sur plusieurs plans d'eau des Laurentides. Ce programme n'existe plus et le ministère n'a plus les ressources essentielles pour supporter les acteurs régionaux. Il réalise une surveillance minimale de la qualité de l'eau de certains sites trop pollués, tels par exemple quelques tronçons de la rivière du Nord.

L'outil développé par le CRELA s'adresse avant tout aux intervenants sur le terrain intéressés à préserver l'intégrité de leur ressource. Or, dans la foulée des transferts de responsabilités vers le réseau municipal, la gestion durable des ressources hydriques s'avère dans nombreux cas un luxe que beaucoup d'intervenants ne peuvent se payer. En effet, comme le montre l'exemple du Grand Lac Nominique, les expertises scientifiques et le support financier nécessaires pour mener un suivi adéquat existent rarement dans le réseau municipal et chez les associations de lac. L'application d'un système de redevances permettra de fournir les moyens et les ressources nécessaires à la correction de cette situation.

Dans ce contexte, le CRELA fait les recommandations suivantes:

**Recommandation 1 :**

**Que les fondements de la future politique québécoise de l'eau s'étayent sur une approche écosystémique et s'appuient sur le principe de précaution. L'intégration de tous les usages relatifs la ressource et la prise en compte de l'eau sous toutes ses formes doivent s'avérer des principes directeurs fondamentaux dans cette approche.**

**Recommandation 2 :**

**Que l'acquisition de connaissances soit l'une des étapes cruciales d'une gestion intégrée de l'eau. Le gouvernement devra prévoir des moyens pour atteindre cet objectif stratégique.**

**Recommandation 3 :**

**Que l'acquisition de connaissances intègre systématiquement des analyses de divers paramètres écologiques et socio-économiques afin de dresser un diagnostic complet des systèmes hydriques (profil d'intégrité des écosystèmes).**

**Recommandations 4:**

**Que tous les principes directeurs de la future politique de l'eau soient systématiquement inscrits aux schémas d'aménagement des MRC. De plus, les MRC devraient à l'avenir inclure dans le document complémentaire de leur schéma d'aménagement le principe de précaution. Ce principe permettrait d'amenuiser notamment les problèmes d'eutrophisation accélérée de plusieurs plans d'eau.**

## **1.2. Les conflits d'usages**

### *1.2.1. Contexte régional*

Depuis longtemps les plans d'eau du Québec et des Laurentides sont la scène d'activités multiples, souvent conflictuelles lesquelles sont à l'origine de problèmes sociaux et environnementaux importants. Or, comme toujours, lorsque de nouvelles technologies surprennent les sociétés, les législateurs tardent à réagir et les conflits

s'enveniment. L'encadrement, la gestion et le contrôle des divers usages constituent un défi majeur d'autant plus, que le plan d'eau est généralement considéré par l'utilisateur comme une zone franche, libre de toutes contraintes ou obligations.

Tant pour des raisons de sécurité que de préservation de l'intégrité des écosystèmes aquatiques, il est évident que certains usages s'avèrent incompatibles lorsqu'ils sont pratiqués à proximité l'un de l'autre. Les activités de contact direct avec l'eau comme la baignade, la prise d'eau potable ou la pêche (consommation de poissons) ne peuvent se faire librement et pleinement lorsque tout près s'imposent des activités de contact indirect avec l'eau comme le ski nautique, la motomarine ou la circulation d'hydravions. Certaines activités ne devraient même pas être autorisées dans certains lieux et dans certaines circonstances, comme la circulation à haute vitesse à proximité des personnes ou des rives.

L'impact des embarcations motorisées sur la santé des écosystème aquatiques est évidente: la pollution de l'eau, de l'air, l'érosion des rives, l'altération du littoral, la disparition de certaines espèces. Les moteurs deux-temps, qui équipent plus de 75% de toutes les embarcations à moteur, rejettent dans l'eau 1,1 milliard de litres d'hydrocarbures à chaque année, chez nos voisins américains. Dans les Laurentides, la pollution sonore est un problème majeur pour les résidents de petits lacs et cours d'eau étroits comme par exemple, les lacs Théodore et Ouimet. Les embarcations de performance telles les motomarines et les «speed-boats» de toute catégorie, sans oublier les hydravions, sont des véhicules polluants et bruyants qui dominent l'espace sonore généralement serein des plans d'eau laurentiens. De plus sur certains lacs, la valeur immobilière des résidences a augmenté en interdisant la présence d'embarcations motorisées bruyantes. En fait, plusieurs agents immobiliers soulignent que le bruit nuit de plus en plus à la vente des résidences riveraines.

De plus, le type et la fréquence des embarcation circulant au même moment sur un plan d'eau donné, représentent par ailleurs une autre dimension de la problématique des conflits d'usages. Comment contrôler et gérer le nombre et le type d'embarcation sur un plan d'eau? En limitant le nombre et le type d'embarcation? En accordant un usage prioritaire aux utilisateurs résidents? Et quelles ressources seront affectées à cette activité de contrôle? Qui en assumera les coûts? L'élaboration et la mise en place d'une politique d'encadrement, de gestion et de contrôle des usages sur les plans d'eau sont difficiles et complexes mais elles sont nécessaires et même urgentes.

### 1.2.2. Cas de conflit d'usage dans les Laurentides : Lac Ouimet (Mont -Tremblant)

Depuis quelques années, les résidants du Lac Ouimet vivent une situation conflictuelle intolérable qu'il décrivent ainsi:

«L'association pour la protection de l'environnement du lac Ouimet (APELO) regroupe plus de soixante propriétaires riverains qui travaillent à promouvoir la qualité de vie et à contrer la dégradation du lac Ouimet. En 1993, nous avons réussi à interdire les bateaux à moteur à essence avec l'aide de la municipalité et de Transports Canada. Depuis, nous vivons une situation intolérable avec les hydravions commerciaux qui utilisent notre lac comme aéroport pour faire des "vols touristiques" promus par Tourisme Québec, et ce, avec la bénédiction du ministère des Transports du Canada. Ces hydravions décollent et amerrissent sans tenir compte des zones protégées, des résidants et des baigneurs. Ils amènent avec eux la pollution, le bruit, le harcèlement, l'impolitesse et le danger. Soixante envolées par jour ont été faites entre septembre et octobre 1996».

Ce conflit d'usage est toujours existant en novembre 1999 puisque le bail du terrain servant de base d'amerrissage des hydravions a été renouvelée jusqu'en 2008. Cette transaction entre le ministère de l'Environnement et l'exploitant s'est réalisée sans même avoir consulté la municipalité, laquelle s'oppose aux envolées touristiques sur tout son territoire. Malgré tous les efforts possibles amorcés par les riverains pour retrouver une qualité de vie acceptable autour de leur lac, ils ont été incapables d'obtenir que les autorités concernées résolvent le problème.

L'exemple du Lac Ouimet demeure encore particulier dans les Laurentides. On semble, cependant accorder une certaine priorité ou un droit de préséance aux embarcations motorisées sur les plans d'eau bien qu'elles représentent moins du quart de toutes les embarcations. Ce qui est d'autant plus surprenant puisque que l'État se dit favorable aux politiques de développement durable et veut améliorer la santé publique dont le coût est devenu astronomique, en partie à cause de la mauvaise condition physique de la population. Ainsi, les activités récréo-touristiques comme la chasse, la pêche récréative, le canot, la voile, le pédalo, l'observation, la photographie attirent un nombre croissant d'adeptes. En 1992, près des trois quarts de la population québécoise ont participé à l'une ou plusieurs de ces activités, générant ainsi des revenus de 2,4 milliards de dollars (soit 1,5% du PIB québécois). Depuis quelques années, l'écotourisme prend de l'essor (Éco-Sommet 1996)

Or, avec le futur *Guide de mise en valeur des plans d'eau*, élaboré par Tourisme Québec, la région doit s'attendre à quoi ? Il semble que les partenaires participant à

l'élaboration de ce guide, annoncé par le porte-parole de Tourisme Québec, M. Lefebvre (séances du BAPE tenues à Montréal le 18 mars en après-midi), doivent obligatoirement apporter une contribution financière minimale de 1000\$, somme que les intervenants communautaires comme les organismes de protection de l'environnement ne peuvent dégager. Par conséquent, les intérêts de l'industrie du nautisme domineront et la mise en valeur des plans d'eau se fera probablement en faveur des véhicules récréatifs motorisés au détriment des activités aérobiques.

### *1.2.3. La priorisation et l'affectation des usages relatifs à l'eau*

L'eau étant une ressource vitale et donc une ressource collective, sa préservation, sa conservation, sa mise en valeur, son usage et son administration doivent reposer indéniablement sur une étroite collaboration entre les gestionnaires et les nombreux utilisateurs. La future politique de l'eau doit prévoir inévitablement des mécanismes de conciliation des usages reliés aux eaux de surface qui tiennent compte tant de l'utilisation par l'humain que du maintien de l'intégrité des écosystèmes aquatiques.

Pour ce faire, le gouvernement doit élaborer une méthode de classification des activités qui pourrait prioriser les usages de la façon suivante :

1. la consommation humaine d'eau potable
2. le maintien de l'intégrité des écosystèmes aquatiques
3. la production et la transformation des aliments
4. le récréo-tourisme et les loisirs
5. la production industrielle et la production hydro-électrique

Cette méthode de classification servirait de base à un exercice de concertation régionale sur la priorisation et l'affectation des usages relatifs à l'eau. Dans les Laurentides, cet exercice pourrait se faire en concertation avec les divers intervenants du milieu tels, les municipalités, les MRC, le CRDL, les associations de lacs, les ZEC, Loisirs et Sport Laurentides, le Conseil de la culture des communications des Laurentides, le CRELA, l'Association touristique des Laurentides (ATL) et les directions régionales des ministères concernés.

Il débiterait par les plans d'eau victimes de conflits majeurs, notamment ceux situés dans la région centre des Laurentides où les pressions d'urbanisation et de développement accéléré de la villégiature sont élevées. Il peut être envisagé dans le cadre d'une gestion régionale par bassin versant dont les premières étapes seraient d'évaluer pour chacun des plans d'eau :

- ◆ Son degré actuel d'intégrité (avec les services gouvernementaux)
- ◆ Les usages pratiqués sur le plan d'eau et les activités présentes sur son territoire de drainage
- ◆ Ses potentiels d'utilisation
- ◆ Sa vocation historique

Dans ce contexte, afin de protéger tous les lacs réservoirs d'eau potable et tout le réseau hydrographique québécois, les recommandations du Rapport Boucher (Québec 1999c) devraient être prises en compte dans la future politique, notamment celles particulières à la qualité de vie et aux nuisances, soit les recommandations correspondant aux numéros 18 à 39 inclusivement.

De plus, le ministère de l'Environnement devrait déterminer sur tous les plans d'eau québécois, en concertation avec tous les utilisateurs de la ressource hydrique, des zones à accès limité ou des seuils de capacité d'accueil pour des zones de protection aquatique et des zones de baignade.

L'élaboration d'un tel cadre de gestion n'est pas simple mais elle est nécessaire. Si l'on amorce l'exercice maintenant, un cadre adéquat pourra être mis en place avant que les problèmes ne deviennent insolubles.

Dans ce contexte, le CRELA fait les propositions suivantes:

**Recommandations 5 :**

**Que l'acquisition de connaissances s'amorce par un inventaire des plans d'eau dont l'emphase est orientée sur les lacs subissant des pressions urbaines importantes tels ceux situés dans le centre de la région des Laurentides.**

**Recommandation 6 :**

**Que le gouvernement élabore une méthode de classification des usages en priorisant par exemple 1) la consommation humaine d'eau potable; 2) le maintien de l'intégrité des écosystèmes; 3) la production et la transformation des aliments; 4) les loisirs et le récréo-tourisme; 5) la production industrielle et la production hydro-électrique.**

**Recommandation 7:**

**Que le gouvernement, en concertation avec le milieu, établisse un**

**ystème de classification des plans d'eau en dressant par exemple des priorités d'usages, des potentiels d'utilisation et de degrés d'intégrité et de vulnérabilité des cours d'eau.**

**Recommandation 8 :**

**Que des points de chute national et régional soient créés pour la réception des plaintes et des anomalies détectées par les divers utilisateurs.**

**Recommandation 9 :**

**Que la politique de l'eau prévoit des mécanismes de conciliation des conflits d'usages.**

**Recommandation 10 :**

**Que les recommandations du Rapport Boucher soient prises en compte dans la future politique, notamment celles particulières à la qualité de vie et aux nuisances, soit les recommandations correspondant aux numéros 18 à 39 inclusivement.**

### **1.3. Une gestion morcelée de l'eau**

Dans les Laurentides, il n'est pas rare qu'un plan d'eau se retrouve sur le territoire de plus d'une juridiction gouvernementale. Les orientations en matière de gestion de l'environnement et les politiques et règlements sous-jacents chez les unes ne sont pas nécessairement les mêmes chez les autres. Les mésententes et les conflits sont fréquents et souvent ce sont les riverains et l'écosystème qui en subissent les contre-coups. L'exemple du processus menant aux *Restrictions à la conduite des bateaux sur les plans d'eau* décrit bien les problèmes possibles.

Actuellement, seul le gouvernement fédéral possède le pouvoir de réglementer la navigation au Québec. Les municipalités qui le désirent peuvent se prévaloir d'un règlement fédéral, édicté en 1972 en vertu de la Loi sur la marine marchande, qui permet d'interdire ou de restreindre la conduite de petits bateaux sur des plans d'eau spécifiques. Il suffit de suivre une procédure bien définie pour obtenir cette délégation de pouvoir d'Ottawa à l'inspecteur municipal. Les restrictions possibles n'envisagent pas la possibilité d'interdire une seule catégorie d'embarcation donnée

Il est possible soit de prohiber toute embarcation motorisée, soit d'interdire les embarcations motorisées à essence.

La première étape est de discuter avec les associations de riverains pour déterminer le choix de restrictions qui conviennent et déterminer quelles mesures il faudra prendre pour les faire observer (affiches, balises, patrouille, campagnes d'éducation)

Il faut ensuite que le conseil municipal adopte une résolution identifiant le plan d'eau en question et les restrictions proposées, puis qu'il la soumette à une consultation publique en bonne et due forme auprès des populations concernées. S'il s'agit d'un lac intermunicipal, il faut d'abord établir un consensus entre les municipalités. Par la suite, les consultations doivent s'étendre sur l'ensemble des territoires municipaux.

Si les restrictions sont approuvées par les 2/3 des personnes présentes, il faut ensuite présenter un dossier complet au Ministère des affaires municipales, qui doit l'approuver et le faire parvenir au ministère fédéral des Transports. Ce dernier amendera le règlement fédéral pour y inclure la nouvelle restriction. Ce processus s'étend sur une période de 3 ans et plus.

La multiplicité des juridictions et les intérêts de chacun des intervenants concernés rendent l'exercice laborieux, coûteux et incertain. En effet, peu de lacs au Québec ont officiellement ce statut. La majorité des lacs sur lesquels les bateaux sont interdits sont le résultat d'une entente précaire de bon voisinage entre les divers gestionnaires.

Pour réduire cette fragmentation et cette superposition de juridictions, le CRELA recommande:

**Recommandation 11:**

**Que le gouvernement provincial signe avec le gouvernement fédéral une entente de délégation de gestion comme l'ont fait déjà depuis longtemps plusieurs provinces.**

**Recommandation 12:**

**Que la gestion intégrée de l'eau au Québec repose sur une étroite collaboration entre les divers paliers gouvernementaux et les utilisateurs.**

#### 1.4. Le manque de ressources humaines et financières

Les ressources nécessaires pour prévenir, amenuiser ou résoudre des problèmes environnementaux et sociaux reliés à la ressource eau sont déficientes. Les MRC, les municipalités ou les associations de protection de lacs sont généralement dépourvus d'experts capables de poser des diagnostics. Les ressources financières nécessaires sont minimales et souvent même, inexistantes. Le ministère de l'Environnement ne peut plus répondre aux besoins régionaux. Le résultat de ces pénuries mène inévitablement à des carences en matière de prévention et protection de la ressource et à des défaillances dans le contrôle et le suivi de l'application de règlements existants.

L'application des dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* pose de nombreux problèmes pour les inspecteurs municipaux. Dans les Laurentides, les cartographies identifiant les plaines inondables sont pour la plupart incomplètes. La détermination de la zone riveraine n'est pas évidente pour les non initiés malgré les informations disponibles dans le *Guide des bonnes pratiques pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Si aucune plainte n'est portée, l'inspecteur municipal ne peut pas visiter tous les endroits potentiels pour s'assurer de faire respecter les dispositions de cette politique. Bref, la prévention n'est pas à l'heure actuelle une priorité.

*Le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prohibe de rejeter dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances ou des eaux usées d'une résidence isolée. Par l'article 88 de ce règlement, le législateur impose aux municipalités de faire respecter ce dernier. Or, il est clair que de nombreuses municipalités n'ont pas la volonté ou les ressources nécessaires pour répondre à cette exigence législative. Les inspecteurs municipaux s'assurent que les fosses septiques des nouvelles constructions sont conformes. Toutefois, rares sont les municipalités qui tiennent un inventaire des vidanges effectuées et de la conformité des installations existantes avant l'entrée en vigueur du règlement. Une enquête de la Direction de la Santé publique des Laurentides déposée au printemps 1997 sur le profil de la santé environnementale révèle que les eaux usées sont encore des facteurs de risques environnementaux pour la région laurentienne. On rapporte que plus de 20% des maisons construites hors réseaux ne possèdent aucun système des eaux usées. Les problèmes s'amplifient dans les zones de villégiature.

Dans ce contexte, le CRELA propose donc:

**Recommandation 13:**

**Que le gouvernement prévoit dans sa politique de l'eau des mesures concrètes en terme de ressources humaines et financières pour assurer un contrôle et un suivi des dispositions de la politique.**

## **2. LES EAUX SOUTERRAINES**

La gestion des eaux souterraines est une problématique qui préoccupe de nombreux intervenants. Il est clair que les problèmes identifiés dans la région sont sensiblement les mêmes que ceux concernant les eaux de surface : absence d'une politique intégrée et d'un cadre de gestion adéquat, manque de connaissance sur l'état de la ressource, détérioration de l'intégrité de la ressource, conflits d'usages et piètre valorisation de la ressource.

### **2.1. Portrait régional**

Les réserves d'eaux souterraines desservent plus de 33% de la population des Laurentides. Les MRC sises dans les Basses-Terres du St-Laurent bénéficient d'une ressource hydrique souterraine plus abondante que les MRC septentrionales sises sur le Bouclier canadien.

Les puits individuels sont le type d'alimentation principal, représentant ainsi environ 22 000 ouvrages de captage sur le territoire. Depuis 1994, 832 puits sont forés en moyenne annuellement dans la région. Actuellement, 14 firmes de puisatiers détiennent un permis de forage. L'exploitation de la ressource à des fins commerciales est également un usage important dans la région. En effet, six puits de captage d'eau sont présents dans les MRC de Mirabel, Argenteuil et Pays-d'en-Haut. De plus, l'entreprise *Les breuvages Nora* (NAYA) possède une usine d'embouteillage sur le territoire de Mirabel. Enfin, au moins un autre projet d'envergure est en attente d'un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement (RÉF).

## **2.2. Une méconnaissance généralisée**

L'information relative à la gestion des puits privés est centralisée à Québec dans le Système d'informations hydrogéologiques (SIH) du ministère de l'Environnement. Depuis 1986 cependant, les rapports de forage ne sont plus (Beudet 1999). Cette information devient d'autant plus difficilement accessible pour les gestionnaires régionaux et locaux. Les ressources du ministère de l'Environnement affectées au contrôle et suivi des puits privés, en particulier les puits abandonnés et désaffectés, sont inadéquates. Cette situation préoccupante mène à des problèmes de contamination fréquente car l'entretien des puits laisse à désirer. On estime à près de 14 000 puits tubulaires dont les caractéristiques physiques et géologiques sont inconnus des responsables municipaux.

Les multiples usages pratiqués sur un territoire peuvent avoir un impact important sur la quantité et la qualité de la ressource souterraine. Or, la connaissance hydrogéologique nécessaire à une gestion durable protégeant la pérennité de la ressource est parcimonieuse. La détermination des périmètres de protection des aires de captage de l'eau, l'identification des zones de recharge, l'intégrité et la vulnérabilité de la ressource, les liens entre les divers systèmes hydriques (plans d'eau et milieux humides...), les sources potentielles de contamination et la nature des contaminants, sont quelques exemples où l'information est dérisoire.

## **2.2. Des conflits d'usages: cas du puits Foucault**

Située à la frontière de St-André-Est et de St-Hermas, cette belle région agricole est reconnue pour l'abondance et la qualité de son eau potable. Or, il y a cinq ans, de nombreux agriculteurs et résidants du secteur de la petite rivière Rouge Sud et du Chemin Lalande commencèrent à éprouver des problèmes de débit et de qualité de leur eau. L'assèchement de certains puits, des affaissements de terrain, des changements majeurs dans l'apparence et le goût de l'eau se répercutant sur la qualité des produits agricoles et laitiers, semblaient indiquer un abaissement ou à tout le moins une modification significative des nappes d'eau souterraines locales. Les résidants affectés soupçonnèrent que le problème pouvait découler de l'augmentation importante du débit de pompage au puits Foucault, situé à proximité; un puits dont la production aurait été augmentée à la même époque jusqu'à cinq fois afin d'alimenter ses principaux clients, soit cinq compagnies d'embouteillage d'eau, dont Nora (NAYA) et Labrador.

Malgré les diverses études réalisées par le ministère de l'Environnement et la firme AGEOS lesquelles concluent que l'impact de l'exploitation de cet ouvrage est

négligeable, encore aujourd'hui de nombreux citoyens sont toujours préoccupés et surtout frustrés de constater, comme d'autres partout ailleurs au Québec, qu'ils sont essentiellement laissés à eux mêmes par les pouvoirs publics lorsque leurs intérêts menacent les intérêts économiques en place. Les citoyens ont proposé que les différents paliers de gouvernement établissent l'expertise nécessaire afin de connaître et maîtriser parfaitement tous les aspects de la question et, en particulier les aspects scientifiques. Ils demandent de plus que toute cette information soit systématiquement rendue publique et accessible aux citoyens avant que des décisions d'orientation et de politiques ne soient prises.

Ils demandent que tous les moyens techniques et technologiques soient pris afin de faciliter la vérification et le contrôle systématique des aspects reliés au captage et à l'exploitation des eaux souterraines. Il faut, par exemple, que soit imposée l'obligation d'installer des compteurs scellés et accessibles aux autorités sur toutes les sources de captage commercial.

Les citoyens estiment enfin que les compagnies génèrent des d'importants profits sans créer d'emplois significatifs en exploitant une ressource collective, essentiellement à des fins d'exportation. Ils demandent conséquemment qu'une redevance soit appliquée au captage de l'eau embouteillée à des fins commerciales. Ils suggèrent que le ministère de l'Environnement recueille une partie de cette somme afin de défrayer les coûts de l'expertise et de la surveillance requise. Il propose que la municipalité et la MRC se partage le reste de l'argent.

### **2.3. Le projet de Politique de protection et de conservation des eaux souterraines**

Le CRELA est en accord avec les principes de cette politique lequel proposent :

- ◆ De modifier le statut juridique de l'eau souterraine la définissant comme étant un bien collectif plutôt qu'une ressource privée
- ◆ De prévoir des mécanismes de conciliation des usages en priorisant les activités suivantes : consommation humaine, maintien des écosystèmes, production et transformation des aliments, production industrielle. Il faudrait cependant ajouter à ce dernier niveau, les activités récréotouristiques.
- ◆ D'assurer la responsabilisation de chacun des utilisateurs par le biais des principes pollueur-payeur et usager-payeur. Ces principes sont un début d'internalisation des coûts externes reliés à l'utilisation et l'exploitation de la ressource. Les redevances doivent cependant être utilisées en région à la

résolution des divers problèmes reliés à la gestion de la ressource.

À l'égard des eaux souterraines, le CRELA fait les recommandations suivantes :

**Recommandations 14:**

**Que le gouvernement adopte les principes du projet de *Politique de protection et de conservation des eaux souterraines*. Ce projet doit cependant s'intégrer à la future politique de l'eau au Québec.**

**Recommandation 15:**

**Que le gouvernement assume la responsabilité en partenariat avec le milieu d'acquérir les connaissances nécessaires à une gestion durable des eaux souterraines telles par exemple, l'identification des zones de recharge, la détermination des périmètres de protection des aires de captage et l'établissement de niveaux de consommation par l'installation de compteurs par exemple.**

**Recommandation 16:**

**Que le gouvernement adopte un moratoire sur l'émission de nouveaux certificats d'autorisation pour le captage des eaux souterraines à des fins d'embouteillage et ce, jusqu'à ce qu'un cadre de protection existe soit par le biais d'une politique, soit par des informations hydrogéologiques plus complètes.**

**Recommandation 17:**

**Que le gouvernement mette en place une structure de redevances pour le captage des eaux souterraines à des fins agro-alimentaires, industrielles et commerciales (incluant le secteur récréo-touristique).**

### **3. LA GESTION PAR BASSIN VERSANT ET LA VALORISATION MONÉTAIRE DE LA RESSOURCE EAU**

Les nombreuses expériences et études québécoises et étrangères établissent que le

bassin versant semble l'unité de gestion le plus adéquat pour respecter les principes d'un développement durable et d'une approche écosystémique. Ce type de gestion est efficace lorsqu'il existe une grande densité de pressions sur la ressource, une multitude d'acteurs et de nombreux intérêts impliqués. Il suscite des mouvements de plus grandes démocratisation, concertation, solidarité et responsabilisation. De plus, la gestion par bassin versant s'avère un début d'une sorte d'internalisation des coûts liés aux usages de l'eau.

Les principes directeurs d'une gestion par bassin versant sont: l'acquisition de connaissance, la résolution de conflits d'usages et la notion de responsabilisation. Un modèle québécois intéressant pourrait s'organiser autour d'un partage concerté des rôles et des responsabilités entre le gouvernement et les acteurs régionaux.

L'acquisition de connaissances (scientifique, économique, administrative), les services d'expertises et de conseils, la gestion de l'information, la détermination des vocations d'un plan d'eau ou d'un territoire, la mise en valeur de la ressource, la détermination des rivières patrimoniales, la résolution des conflits d'usages ainsi que le financement et la gestion des services d'eau pourraient se faire en concertation avec le gouvernement central et les divers intervenants du milieu dans le cadre d'une gestion régionale par bassin versant (comité régional). L'acquisition de connaissances reste toutefois la responsabilité du gouvernement central. Cependant, la participation des multiples utilisateurs de la ressource à cette recherche est fondamentale et peut se traduire soit par une contribution humaine, soit par une contribution financière. Les recommandations du comité régional de gestion par bassin versant devraient systématiquement être intégrées aux schémas d'aménagement des MRC.

Par ailleurs, il est clair que la quantité et la qualité de l'eau potable sont fortement menacées par d'abord la pollution et, ensuite, la surutilisation. Deux conséquences découlant en grande partie de l'apparente gratuité de la ressource et de l'inconscience entretenue de la population face aux conséquences de la surconsommation. Or, l'eau est loin d'être gratuite et ses coûts directs et indirects de traitement et de dépollution sont de plus en plus élevés.

Pourtant, les québécois semblent généralement réfractaires à l'imposition d'une tarification sur l'eau bien qu'ils paient indirectement des sommes astronomiques de dépollution pour avoir accès à l'eau potable. Or, paradoxalement de plus en plus de québécois consomment une eau embouteillée. Les firmes d'embouteillage puisent gratuitement dans les réserves souterraines leur produit et génèrent ainsi des profits importants sans créer des emplois significatifs.

Selon le document de consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec (Québec 1999b), le niveau de consommation globale en eau potable au Québec se chiffre à 800 litres par personne par jour (l/p/j). Ce taux, supérieur à la moyenne canadienne de 600 l/p/j, tient compte, dit-on, des entreprises grandes consommatrices sises sur les territoires municipaux. Les quantités d'eau prélevées dans plusieurs lacs à des fins d'alimentation pour faire de la neige artificielle pour les pistes de ski du Mont-Tremblant et pour irriguer les terrains de golf sont-elles prises en compte dans ce calcul ? D'ailleurs, ces quantités sont-elles même connues ?

Dans ce contexte, valoriser la ressource devient donc une nécessité criante. Pour ce faire, il faudrait réaliser les étapes suivantes:

1. Implanter pour tous les usages des systèmes de mesures pour quantifier leur consommation en eau
2. Implanter des instruments de mesures (indicateurs) pour évaluer les degrés de pollution et de détérioration inhérents à chaque usage
3. Établir la valeur économique des différentes vocation de l'eau reflétant les coûts directs et indirects de son utilisation et de son exploitation, en prenant soin de tenir compte des coûts externes de long terme
4. Internaliser ces coûts de manière à établir la véritable valeur de cette ressource pour la collectivité, notamment par le biais d'un système de redevances basés sur les principes pollueurs-payeurs et utilisateurs-payeurs
5. Assurer une surveillance de certains paramètres (monitoring) afin de mettre à jour les portraits de consommation, d'usage et de pollution
6. Établir un système de tarification basé sur la consommation et l'usage de la ressource
7. Assurer une équité réelle entre les différentes catégories d'usagers dans la répartition des charges qui leurs seraient imputées

Le CRELA fait les recommandations suivantes :

**Recommandation 18:**

**Que la politique de l'eau adopte la gestion par bassin versant comme type de gestion intégrée respectant les principes de développement durable.**

**Recommandation 19:**

**Que le gouvernement assure l'acquisition de connaissances sur la ressource eau et prévoit des mécanismes favorisant des projets en partenariat avec les associations de lacs, le réseau municipal et le ministère de l'Environnement pour développer et transmettre dans le milieu des méthodes d'analyses et de suivi de l'intégrité de la ressource qu'elle soit de surface ou souterraine.**

**Recommandation 20:**

**Que le ministère de l'Environnement réalise une campagne d'information et de sensibilisation sur l'impact des différents usages reliés à l'eau.**

**Recommandation 21 :**

**Que le ministère de l'Environnement, en collaboration avec les autres ministères, identifie les diverses activités économiques reliées à la ressource eau et établisse les coûts et bénéfices réels relatifs à chaque usage. Il faut estimer non seulement les coûts et les bénéfices calculés de manière traditionnelle mais aussi l'ensemble des coûts pris en charge par la société. Ces coûts sociaux, que l'industrie du tourisme se garde de mentionner, sont, par exemple dans le cas des embarcations motorisées, les coûts des accidents nautiques, de la pollution et des nuisances. Actuellement, la collectivité les absorbe mais ils devraient être défrayés par tous les responsables de ces coûts. Sans ces études, il sera impossible d'élaborer une politique qui reflétera adéquatement l'intérêt public à long terme du Québec.**

**Recommandation 22:**

**Que la politique de l'eau repose sur l'adoption de modes de financement novateurs rendant ainsi incontournable l'établissement d'un système de valorisation de la ressource basé sur les principes pollueurs-payeurs et utilisateurs-payeurs. La ressource eau étant un bien collectif vital, tous ces usages devraient être tarifés.**

**Recommandation 23:**

**Que le système de perception des redevances s'étende aux niveaux fédéral, provincial, régional et local. De plus comme c'est le cas pour les producteurs privés, d'importants utilisateurs tels Hydro-Québec devraient payer une redevance pour l'utilisation des forces hydrauliques. Dans le cas d'Hydro-Québec, une telle redevance rapporterait environ un demi milliard de dollars annuellement.**

**Recommandation 24 :**

**Que les revenus provenant de la gestion de l'eau soient par principe entièrement canalisés vers la conservation et la mise en valeur de la ressource.**

## 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La réflexion, tant au Québec que dans les Laurentides, sur le rôle et la valeur de la ressource hydrique doit s'appuyer sur un certain nombre de principes fondamentaux, soit: l'intégrité du patrimoine hydrique et son caractère public, le rôle central de l'eau dans les écosystèmes, la nécessité de gérer la ressource à long terme en fonction des bassins versants, l'importance d'établir la valeur réelle de l'eau en internalisant, entre autres, tous les coûts inhérents de manière à établir une facturation de services en fonction des types d'utilisation réelle et de la nature des rejets pour toutes les catégories d'usagers. Ces principes doivent étayer la future politique de l'eau au Québec.

A ces principes il faut ajouter une donnée fondamentale : soit la participation systématique de la population, informée, à l'élaboration d'une politique de l'eau qui reflétera fidèlement les aspirations et les intérêts à long terme du Québec.

La gestion par bassin versant constitue le type de gestion approprié qui respecte les principes de développement durable. Le modèle proposé dans le présent mémoire favorise le partage des responsabilités entre le gouvernement et les acteurs régionaux. Dans les Laurentides, la démarche régionale doit s'amorcer par la réalisation d'un inventaire, d'un tableau régional de la situation de la ressource hydrique et de ses fonctions dans le milieu. Un tel bilan permettra de mieux comprendre la situation et les effets à long terme des affections historiques de l'eau dans notre milieu.. Il contribuera surtout à prendre de meilleures décisions à long terme au moments où nos ressources hydriques sont menacées plus que jamais la pollution et la détérioration du territoire.

**Dans ce contexte, voici donc chronologiquement les 24 recommandations faites par le CRELA :**

### **Recommandation 1 :**

**Que les fondements de la future politique québécoise de l'eau s'étayent sur une approche écosystémique et s'appuient sur le principe de précaution. L'intégration de tous les usages relatifs la ressource et la prise en compte de l'eau sous toutes ses formes doivent s'avérer des principes directeurs fondamentaux dans cette approche.**

**Recommandation 2 :**

**Que l'acquisition de connaissances soit l'une des étapes cruciales d'une gestion intégrée de l'eau. Le gouvernement devra prévoir des moyens pour atteindre cet objectif stratégique.**

**Recommandation 3 :**

**Que l'acquisition de connaissances intègre systématiquement des analyses de divers paramètres écologiques et socio-économiques afin de dresser un diagnostic complet des systèmes hydriques (profil d'intégrité des écosystèmes).**

**Recommandations 4:**

**Que tous les principes directeurs de la future politique de l'eau soient systématiquement inscrits aux schémas d'aménagement des MRC. De plus, les MRC devraient à l'avenir inclure dans le document complémentaire de leur schéma d'aménagement le principe de précaution. Ce principe permettrait d'amenuiser notamment les problèmes d'eutrophisation accélérée de plusieurs plans d'eau.**

**Recommandations 5 :**

**Que l'acquisition de connaissances s'amorce par un inventaire des plans d'eau dont l'emphase est orientée sur les lacs subissant des pressions urbaines importantes tels ceux situés dans le centre de la région des Laurentides.**

**Recommandation 6 :**

**Que le gouvernement élabore une méthode de classification des usages en priorisant par exemple 1) la consommation humaine d'eau potable; 2) le maintien de l'intégrité des écosystèmes; 3) la production et la transformation des aliments; 4) les loisirs et le récréo-tourisme; 5) la production industrielle et la production hydro-électrique.**

**Recommandation 7:**

**Que le gouvernement, en concertation avec le milieu, établisse un système de classification des plans d'eau en dressant par exemple des priorités d'usages, des potentiels d'utilisation et de degrés d'intégrité et**

**de vulnérabilité des cours d'eau.**

**Recommandation 8 :**

**Que des points de chute national et régional soient créés pour la réception des plaintes et des anomalies détectées par les divers utilisateurs.**

**Recommandation 9 :**

**Que la politique de l'eau prévoit des mécanismes de conciliation des conflits d'usages.**

**Recommandation 10 :**

**Que les recommandations du Rapport Boucher soient prises en compte dans la future politique, notamment celles particulières à la qualité de vie et aux nuisances, soit les recommandations correspondant aux numéros 18 à 39 inclusivement.**

**Recommandation 11:**

**Que le gouvernement provincial signe avec le gouvernement fédéral une entente de délégation de gestion comme l'ont fait déjà depuis longtemps plusieurs provinces.**

**Recommandation 12:**

**Que la gestion intégrée de l'eau au Québec repose sur une étroite collaboration entre les divers paliers gouvernementaux et les utilisateurs.**

**Recommandation 13:**

**Que le gouvernement prévoit dans sa politique de l'eau des mesures concrètes en terme de ressources humaines et financières pour assurer un contrôle et un suivi des dispositions de la politique.**

**Recommandations 14:**

**Que le gouvernement adopte les principes du projet de *Politique de protection et de conservation des eaux souterraines*. Ce projet doit cependant s'intégrer à la future politique de l'eau au Québec.**

**Recommandation 15:**

**Que le gouvernement assume la responsabilité en partenariat avec le milieu d'acquérir les connaissances nécessaires à une gestion durable des eaux souterraines telles par exemple, l'identification des zones de recharge, la détermination des périmètres de protection des aires de captage et l'établissement de niveaux de consommation par l'installation de compteurs par exemple.**

**Recommandation 16:**

**Que le gouvernement adopte un moratoire sur l'émission de nouveaux certificats d'autorisation pour le captage des eaux souterraines à des fins d'embouteillage et ce, jusqu'à ce qu'un cadre de protection existe soit par le biais d'une politique, soit par des informations hydrogéologiques plus complètes.**

**Recommandation 17:**

**Que le gouvernement mette en place une structure de redevances pour le captage des eaux souterraines à des fins agro-alimentaires, industrielles et commerciales (incluant le secteur récréo-touristique).**

**Recommandation 18:**

**Que la politique de l'eau adopte la gestion par bassin versant comme type de gestion intégrée respectant les principes de développement durable.**

**Recommandation 19:**

**Que le gouvernement assure l'acquisition de connaissances sur la ressource eau et prévoit des mécanismes favorisant des projets en partenariat avec les associations de lacs, le réseau municipal et le ministère de l'Environnement pour développer et transmettre dans le milieu des méthodes d'analyses et de suivi de l'intégrité de la ressource qu'elle soit de surface ou souterraine.**

**Recommandation 20:**

**Que le ministère de l'Environnement réalise une campagne**

**d'information et de sensibilisation sur l'impact des différents usages reliés à l'eau.**

**Recommandation 21 :**

**Que le ministère de l'Environnement, en collaboration avec les autres ministères, identifie les diverses activités économiques reliées à la ressource eau et établisse les coûts et bénéfices réels relatifs à chaque usage. Il faut estimer non seulement les coûts et les bénéfices calculés de manière traditionnelle mais aussi l'ensemble des coûts pris en charge par la société. Ces coûts sociaux, que l'industrie du tourisme se garde de mentionner, sont, par exemple dans le cas des embarcations motorisées, les coûts des accidents nautiques, de la pollution et des nuisances. Actuellement, la collectivité les absorbe mais ils devraient être défrayés par tous les responsables de ces coûts. Sans ces études, il sera impossible d'élaborer une politique qui reflétera adéquatement l'intérêt public à long terme du Québec.**

**Recommandation 22:**

**Que la politique de l'eau repose sur l'adoption de modes de financement novateurs rendant ainsi incontournable l'établissement d'un système de valorisation de la ressource basé sur les principes pollueurs-payeurs et utilisateurs-payeurs. La ressource eau étant un bien collectif vital, tous ces usages devraient être tarifés.**

**Recommandation 23:**

**Que le système de perception des redevances s'étende aux niveaux fédéral, provincial, régional et local. De plus comme c'est le cas pour les producteurs privés, d'importants utilisateurs tels Hydro-Québec devraient payer une redevance pour l'utilisation des forces hydrauliques. Dans le cas d'Hydro-Québec, une telle redevance rapporterait environ un demi milliard de dollars annuellement.**

**Recommandation 24 :**

**Que les revenus provenant de la gestion de l'eau soient par principe entièrement canalisés vers la conservation et la mise en valeur de la ressource.**

## BIBLIOGRAPHIE

- Barica, J. (1993). "The anticipated degree of successes of different approaches to lake rehabilitation." *Journal Aquatic Ecosystem Health*, 2, 95-98.
- Beaudet, R. (1999). "Les eaux souterraines. Document de soutien à l'atelier de travail de la Commission du 3 juin 1999 à Québec." , Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Québec.
- Bergeron, J. F. (1974). "Le déclin écologique des lacs et cours d'eau des Laurentides." *Collection «aspects»*, 25.
- CCREL, Comité de concertation régionale en environnement des Laurentides. (1993). "Plan de développement stratégique, secteur environnement." , Résultats présentés à la Corporation de développement des Laurentides (CLD) dans le cadre de l'élaboration du son plan stratégique de développement de la région.
- CDL, Corporation de développement des Laurentides. (1995). "Entente-cadre de développement de la région des Laurentides." .
- Éco-Sommet. (1996). "Environnement et développement durable : Réussites et projets." .
- Grondin, A. (1999). "Développement d'un outil méthodologique et réalisation du profil hydrique laurentien." Rapport déposé dans le cadre du programme Action-Environnement et Faune du ministère de l'Environnement et de la Faune par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA), Saint-Jérôme.
- INRS-Eau, (1997). "Actes du Symposium : l'état de l'eau au Québec." *Symposium sur la gestion de l'eau au Québec*, tenu les 11-12-13 décembre 1997 au Palais des Congrès de Montréal.
- Québec, Gouvernement du. (1999a). "Portrait régional de l'eau Région des

Laurentides.” , Rapport déposé aux consultations publiques sur la gestion de l'eau au Québec par la direction régionale des Laurentides du ministère de l'Environnement.

Québec, Gouvernement du. (1999b). “La gestion de l'eau au Québec: document de consultation publique.” dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec menée par le Bureau d'audiences publiques du Québec, ministère de l'Environnement.

Québec, Gouvernement du. (1999c). “Rapport final sur les consultations publiques et recommandations.”, Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec (Comité Boucher). Avril 1999.

Québec, Gouvernement du. (1978). “Études limnologiques des lacs: des sables, écho, manitou, montagne noire, sainte-marie, saint-joseph, théodore.” , ministère des Richesses naturelles, direction générale des eaux.

SEGPO, Secrétariat des États généraux des paysages québécois. “Dynamique et visions du paysage québécois.” *Les États généraux du paysage québécois*, Québec.